

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

ID : 033-213301518-20260511-2026_06_07-DE



Nbre de Conseillers en exercice	15
présents	14
votants	14

**OBJET : MISE A JOUR DU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

DELIBERATION n° 2026-06-07

L'an deux mil vingt-six, le onze mai 2026, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François JOYÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 mai 2026

PRESENTS : CHASSIN Franck ; Dominique DIDIER ; DUPUY Elodie ; FEBVIN Marie-Pascale ; HERAUD Claudine ; JOYÉ Jean-François ; LAMBERT Régine ; LIMOUZIN Sandrine ; METTE VIALATTE Séverine ; SICAUD Geoffrey ; SOPENA Patrice ; ZOCCO Jonathan ; BOTTERO Aurélie ; GENAIN Jean-Pierre

ABSENTS-EXCUSES : COURJAUD Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudine HERAUD

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Le maire soumet à l'assemblée :

→ de mettre à jour sur le tableau des effectifs avec la création de poste d'adjoint technique Territorial à temps complet qui a été faite par délibération en janvier 2026 à compter du 1^{er} mai 2026 .

→ Il propose également la suppression :

⇒ d'1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}) au 1^{er} mai 2026,

et la création de :

⇒ d'1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) au 1^{er} mai 2026,

Ce poste sera pourvu par un fonctionnaire, travaillant déjà au sein de la collectivité et qui remplit les conditions nécessaires pour bénéficier d'un avancement de grade.

→ de modifier ainsi le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ DÉCIDE d'adopter, à l'unanimité des membres, le projet de délibération ci-dessus et de proposer ci-après qui prendra effet aux dates indiquées.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 033-213301518-20260511-2026_06_07-DE

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDO DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur Secrétaire Général de Mairie	B B	1 1	1 poste à 35 h 1 poste à 14 h
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif territorial	C C	1 1	1 poste à 35 h 1 poste à 35 h
FILIERE TECHNIQUE Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3 postes à 35 h
Adjoint technique territorial	C	2	2 poste à 35 h
FILIERE SOCIALE Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	1	1 poste 35 h
FILIERE ANIMATION Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 35 h

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
En Mairie, le 18/05/2026

Le Maire
J-F JOYÉ

Secrétaire de séance
Claudine HERAUD

Affiché le : **18 MAI 2026**
Transmis au représentant de l'état : **18 MAI 2026**

